

M. SISSOKO Moriba  
10 RUE DE L'ASPIRANT JEAN REY  
AP 13 BAT A  
33600 PESSAC

Carcassonne, le 16 décembre 2020

**OBJET : DECISION DU JURY.**

Concours d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

Concours TROISIEME CONCOURS - Session 2020

Numéro d'inscription : 10384

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le jury d'admission du concours d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2020, réuni le 15 décembre 2020 à 14 h 00, vous a déclaré(e) définitivement admis(e).

Vous voudrez bien conserver ce document qui vous permettra d'effectuer vos recherches d'emploi auprès des employeurs publics territoriaux de votre choix.

Un extrait de la liste d'aptitude sera délivré **sur demande de la collectivité ou de l'établissement public** qui procédera à votre recrutement.

Vous figurerez sur la liste d'aptitude au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter **du 15 janvier 2021** pour une période **de deux ans**. Nous vous rappelons que l'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

En l'absence de recrutement, **la validité de l'inscription peut être prorogée pour une troisième et une quatrième année, sous réserve expresse d'en faire la demande, au moins 2 mois avant la date anniversaire de la liste d'aptitude. En l'absence de renouvellement, vous serez radié(e) définitivement de ladite liste.**

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président,



**S. BRUNEL**